

Projet de Statuts Ruche 66

Article 2 :

AVANT : Cette association a pour but de constituer un groupe citoyen d'éducation populaire afin de pourvoir à l'information, la formation de ses adhérents et des personnes qui la soutiennent, dans les domaines du droit, de l'économie, de la monnaie, de la constitution et de l'Histoire de notre pays la France et de tout ce qui peut contribuer à la préservation et au développement des biens communs accessibles à tous de manière souveraine sur notre territoire. Soucieuse de paix, RUCHE66 s'emploiera à sensibiliser aux impératifs de défense de notre pays comme au retrait de tout organisme belliqueux et fauteur de guerre comme à la promotion de la nécessité d'une diplomatie mondiale vigoureuse et non alignée.

APRES :

Cette association a pour but de constituer un groupe de citoyens qui contribue à restaurer le plus vite possible un **fonctionnement démocratique et souverain** dans les villages et villes des Pyrénées Orientales, dans le département, dans la région Occitanie et dans la France entière.

Cette restauration concerne tous les citoyens des zones décrites ci-dessus et tous les organismes publics, privés ou mixtes de toutes tailles qui interviennent dans le fonctionnement de ces zones.

Ses moyens sont :

- le débat et l'éducation de ses adhérents et des personnes qui soutiennent l'association, dans les domaines :
 - de l'information,
 - **des libertés,**
 - de la formation,
 - du droit,
 - de l'économie et de la monnaie,
 - de la constitution
 - de l'Histoire de la France

- de la préservation, l'accessibilité et le développement des biens communs.
- l'essaimage (du département 66 vers la France entière, soit radio centrique) des idées et projets pour constituer progressivement un réseau visant à restaurer un **fonctionnement démocratique et souverain dans tout le pays**.

Précisions sur le vocabulaire :

1. Fonctionnement démocratique :

c'est un système où les décisions sont prises par le peuple, le plus directement possible (référendums, consultations...) ou par l'intermédiaire de représentants élus mais révocables, dans le respect des libertés fondamentales, de l'État de droit, et de la séparation des pouvoirs. Cela implique la participation citoyenne, la transparence, la responsabilité des élus, leur révocabilité et la protection des droits individuels.

2. Souveraineté :

La capacité d'un État ou d'une entité ou d'un individu à exercer son pouvoir sans ingérence extérieure. En contexte numérique ou technologique, cela peut aussi désigner le contrôle local sur les infrastructures, les données, et les décisions stratégiques (ex. : souveraineté numérique).

👉 En synthèse :

Un *fonctionnement démocratique et souverain* désigne un système (humain, politique, technologique, ou institutionnel) qui :

- Repose sur des principes démocratiques (participation potentielle de tous, transparence, élections, droits),
- Et garantit l'autonomie de décision, sans dépendance externe (souveraineté individuelle, politique, économique, ou technologique).

C'est un système où **la base décide (démocratie) et où cette décision est finale et exécutoire (souveraineté)**.

Caractéristique	Ce que cela signifie concrètement
Légitimité	La décision vient d'en bas (le peuple/les membres)
Efficacité	La décision ne peut pas être annulée par une force supérieure externe
Contrôle	Les citoyens contrôlent les outils de leur propre destin (monnaie, lois, frontières, ressources...)

3. Essaimage : création d'unités similaires autour d'une première unité pour occuper l'espace de manière uniforme.
4. Essaimage radio centrique : mode de développement où une **entité de départ** (le noyau) génère et projette de nouvelles unités autonomes vers l'extérieur, dans **toutes les directions simultanément**, à la manière des rayons d'une roue.